

## Formation EPI : Equipier de Première Intervention

L'équipier de première intervention est un agent formé à l'intervention et la lutte face à un départ de feu ou un incendie. Il sait manier du matériel d'extinction et sait guider les secours extérieurs à leur arrivée.

### Public concerné :

La formation EPI s'adresse à tout personnel d'entreprises industrielles, tertiaires, des ERP... pouvant faire face à un feu au sein de sa société. Ne nécessite pas de prérequis.

### Cadre réglementaire :

Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnels qu'il embauche (L 4154-4 à 6).

### APSAD Règle R6 :

L'effectif doit être d'au moins un employé sur 10 par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute. (APSAD Règle R6, Chapitre 4)

Chapitre 6 : Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie. (APSAD Règle R6)

### Objectifs :

- Savoir donner l'alerte dans le bâtiment lors d'un départ de feu.
- Adopter la bonne conduite en cas de départ de feu.
- Savoir manipuler un extincteur et intervenir en toute sécurité sur un départ de feu.

### Durée :

Formation initiale entre 1 heure et 3 heures maximum selon les groupes et les métiers des apprenants.

### Participants :

12 participants maximum par session

### Matériel :

Extincteurs de première intervention et feu réel, salle de formation équipé, documentation, ordinateur, matériel de projection.

**Programme :**

La formation s'articule entre cours théorique et pratique :

- Notions liées au départ de feu et aux incendies.
- Réglementation sur la sécurité incendie.
- La prévention.
- Connaissance de l'établissement, des risques et moyens de prévention.
- Conduite face à un départ de feu, mise en situation d'extinction de feux avec différent type d'extincteurs.

**Validation de la formation :**

- Evaluation par le formateur tout au long de la formation sur les exercices pratiques.
- QCM d'évaluation.
- Donne accès à un certificat de validation des acquis d'équipier de première intervention valable pendant 3 an.